

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 avril 2014

**L'an deux mil quatorze, le six avril le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. Daniel NOUAILLE, Maire sortant.**

**Présents :** M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Martine CELAS, M. Jean DU BOUCHERON, Mme Marie-Noëlle DUMOND, M. Patrice POT, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Alain BAYLET, Mme Mélanie HOBEL, M. Christian CELERIER, Mme Monique LE GOFF, M. Yves JASMAIN, M. Guy MARISSAL, Mme Marie-Claire SELLAS, M. Xavier ABBADIE, Mme Florence LE BEC, M. José Pedro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Catherine FEVRIER, Mme Christiane GADAUD, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Christine ROULIERE, M. Gérard SALAGNAD, Mme Gisèle MOREAU, M. Joël PLAINARD, Mme Agnès BARBAUD, M. Patrick SERVAUD, M. Jean-Marie FARGES, Mme Marie Agnès TREILLARD

**Secrétaire de séance :** Mme Mélanie HOBEL

### ☛ Installation du Conseil Municipal

Monsieur Daniel NOUAILLE « ... *Je voudrais avant d'ouvrir cette séance, de faire l'appel et de déclarer le nouveau Conseil Municipal installé, féliciter les vainqueurs pour leur résultat, féliciter les vaincus pour la qualité de leur campagne. Pour vous dire aussi, que j'espère que le 3<sup>ème</sup> tour donnera à Aixe l'importance qu'elle a au sein de la Communauté de Communes et qu'il n'y aura pas de tentative de marginalisation ou d'exclusion de l'exécutif pour la ville d'Aixe-sur-Vienne qui représente 47% des ressources de la Communauté de Communes en matière de taxes d'enlèvement des Ordures Ménagères. Les valeurs locatives à Aixe sont les plus élevées de la Communauté bien que ce soit le contraire s'agissant des ressources des ménages.*

*J'espère qu'Aixe aura toute sa place. Moi ce qui m'intéresse c'est l'avenir d'Aixe et je ne vois pas une Communauté de Communes fonctionner avec une marginalisation de la Ville, donc j'espère qu'il n'y aura pas de 3<sup>ème</sup> tour, de « fanfreluches » à ce niveau-là et qu'Aixe sera dignement représentée compte tenu des ressources qu'elle apporte et du rôle dynamique qu'elle a toujours eu et qu'elle va avoir demain du fait de la croissance de sa population et des nombreux projets à venir.*

*Je tenais à faire cette mise au point, parce que je me méfie toujours de ce genre de manœuvre.*

*Je voudrais également vous dire que la passation de pouvoir s'est faite de façon extrêmement sympa et je tiens vraiment à remercier Monsieur ARNAUD ainsi que le personnel de la Commune d'Aixe-sur-Vienne qui a joué le jeu de la démocratie pleine et entière. Le jeu de la tradition républicaine et je crois que c'est en travaillant dans cet esprit que les choses vont avancer et qu'il n'y aura pas de rupture ni retard du fait de l'alternance. Je voudrais dire, que je remets, non pas les clés de la Mairie, mais le téléphone...ce qui veut dire que même en vacances le Maire reçoit des appels de la Préfecture, en cas de fortes pluies par exemple ou lors d'accidents...bien sûr les appels sont également reçus par la Directrice Générale...mais dans le cas où il arrive un problème...on dira mais le Maire était au courant....voilà je transmets le lien symbolique, virtuel ...l'engin qui permet d'être relié à tout !*

*Encore une fois merci à l'Administration, à l'ensemble du personnel de la Mairie et à Monsieur ARNAUD !...*

*Je vais rester pour assister à cette séance car j'ai été invité par Monsieur ARNAUD, car lorsqu'il sera Maire, il a l'intention d'offrir un pot. Par courtoisie, par respect et par esprit républicain, je resterai assister à cette séance...»*

Monsieur Daniel NOUAILLE procède à l'appel nominal et déclare que le Conseil Municipal est installé dans ses fonctions.

Mme Mélanie HOBEL est désignée secrétaire de séance.

M. Daniel NOUAILLE remercie l'Assemblée et souhaite un bon travail.

*Applaudissement de l'Assemblée.*

### **☞ Election du Maire**

Le plus âgé des membres du Conseil Municipal prend la Présidence de l'Assemblée.

M. Gérard SALAGNAD procède à l'appel et constate que la condition de quorum est remplie.

*« ... l'installation du nouveau Conseil Municipal marque le dernier acte officiel du Maire sortant. Au terme d'une campagne dont on a pu remarquer la bonne tenue, malgré quelques dérapages individuels, le vote a mobilisé quasiment les ¾ des électeurs inscrits, ce qui est remarquable dans le contexte actuel et qui montre l'intérêt des Aixois pour l'action municipale. Il appartient maintenant au Conseil, d'élire le Maire et ses Adjointes mais avant je ne peux m'empêcher de remarquer que la nouvelle municipalité reçoit une ville structurée et modernisée, une entreprise communale bourrée de talents et de compétences, un bilan financier remarquable et un endettement minimum. Le service à la population est une tâche lourde et difficile, jamais achevée, toujours remise en question. Le nouveau Maire aura à cœur de servir sa commune avec l'aide de sa majorité, sous l'œil critique et attentif de son opposition dans le respect des lois et des règlements. Je lui souhaite bon courage pour qu'Aixe reste le pôle relais connu de l'agglomération, de la capitale régionale offrant à sa population un maximum de services et rayonnant sur sa zone rurale de l'ouest du département, au bénéfice des Aixois. Je souhaite qu'il fasse toujours bon vivre à Aixe et je vous propose maintenant de procéder à l'élection du Maire... »*

Madame Christelle THORE et Monsieur Éric PICHENAUD sont désignés assesseurs.

Monsieur René ARNAUD et M. Patrick SERVAUD ont fait acte de candidature.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est rapproché de la table de vote, a déposé son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

M. René ARNAUD : 22 suffrages obtenus

M. Patrick SERVAUD : 7 suffrages obtenus

M. René ARNAUD a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

*Applaudissement de la salle.*

M. Gérard SALAGNAD « ... Monsieur ARNAUD, la présidence du Conseil vous revient donc de droit, je vous la laisse !... »

M. René ARNAUD « ...Merci beaucoup, je prendrai la parole tout à l'heure, après l'élection des Adjoints. Je tiens dès à présent à m'excuser auprès des nombreux Aixois qui m'ont envoyé des messages de sympathie et à qui je n'ai pas encore répondu, mais je vais le faire très prochainement car je m'engage ici même à ce que tout contact avec la Mairie fasse l'objet d'une réponse... »

### ☞ **Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

L'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il y a, dans chaque Commune, un Maire, et un ou plusieurs Adjoints, élus parmi les membres du Conseil Municipal.

En application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints au Maire qu'il comprend sans que ce nombre ne puisse excéder au maximum 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Si le résultat de l'application du taux de 30 % à l'effectif total aboutit à un chiffre qui n'est pas entier, le nombre retenu sera l'entier inférieur.

Pour le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, le nombre d'Adjoints au Maire ne pourra être supérieur à 8 au maximum.

Le nombre d'Adjoints au Maire est considéré comme fixé dès que, l'assentiment de la majorité des Conseillers Municipaux a été constaté par le Maire, sans qu'un vote formel soit exigé.

Le Conseil Municipal décide la création de 8 postes d'Adjoints au Maire.

### ☞ **Election des Adjoints au Maire**

L'article L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Les listes de candidats doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints au Maire à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de liste incomplète.

Elles doivent par ailleurs, comporter autant d'hommes que de femmes, en cas d'élection d'un nombre pair d'Adjoints et dans le cas d'élection d'un nombre impair, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue et aucune disposition n'impose que le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint soient de sexe différent.

L'ordre de présentation des listes des candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. René ARNAUD « ... Monsieur Patrick SERVAUD vous souhaitez présenter une liste d'Adjoints, je vous laisse le soin d'énoncer la liste... »

M. Patrick SERVAUD « ... En effet je souhaite proposer à l'Assemblée la liste suivante pour les postes d'Adjoints :

*Monsieur Patrick SERVAUD, Madame Agnès BARBAUD, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Joël PLAINARD, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Gérard SALAGNAD... »*

M. René ARNAUD « ...pour ma part, il s'agira de :

*Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Alain BAYLET, Madame Mélanie HOBEL... »*

Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle des deux assesseurs désignés.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Liste conduite par Monsieur Claude MONTIBUS : 22 suffrages exprimés

Liste conduite par Monsieur Patrick SERVAUD : 7 suffrages exprimés

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Claude MONTIBUS.

### **☞ Détermination du nombre d'administrateurs appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

L'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Les CCAS jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sociales en direction de la petite enfance, des jeunes en difficulté, des personnes âgées et des publics les plus fragiles. Le rôle social des communes s'exerce à travers le Centre Communal d'Action Sociale ou CCAS.

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- ✓ Les associations de personnes âgées et retraitées
- ✓ Les associations de personnes handicapées
- ✓ Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- ✓ L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.

L'ensemble des formalités de renouvellement des Administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal.

Le Maire nouvellement élu devient de plein droit Président du CCAS et en exerce toutes les attributions.

Lors de la première réunion du Conseil Municipal, il convient de mettre à l'ordre du jour, compte tenu du délai des 2 mois, la délibération fixant le nombre d'Administrateurs. Le Maire invite alors les groupes politiques à déposer leur liste de candidats (au maximum elles pourront comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir).

En suivi, il est opportun que le Maire procède au plus vite à l'affichage en mairie pour inviter les associations à déposer leurs candidatures. Celles-ci doivent disposer d'un délai minimum de rigueur de 15 jours. Il est également nécessaire de solliciter directement l'UDAF, par courrier, puisqu'elle dispose au terme du code de l'Action Sociale, d'un siège de droit au CCAS.

L'élection des Administrateurs issus du Conseil Municipal doit avoir lieu à la deuxième séance du Conseil Municipal.

Le Maire prend ensuite un arrêté de nomination des représentants de la société civile, une fois les 15 jours écoulés et au vu des candidatures reçues.

Une fois la délibération du Conseil Municipal adoptée et l'arrêté du Maire pris, il pourra procéder à la première convocation du Conseil d'Administration.

Au cours de la première réunion, il sera procédé à l'élection du Vice-Président, à l'adoption du Règlement Intérieur et le cas échéant au vote de délégations de pouvoir et du budget.

*M. René ARNAUD « ... Lors de la précédente mandature, le Conseil d'Administration disposait de 6 membres élus et de 6 membres désignés, ce qui offrait à l'Opposition un seul siège. Je souhaite porter le nombre de membres à 8 afin que l'Opposition dispose de deux représentants... »*

Le Conseil Municipal fixe à huit, le nombre d'Administrateurs élus, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social.

*Vote : 29 pour*

M. René ARNAUD « ...Je souhaite également préciser que toutes les associations qui siègeraient seront contactées et si elles le souhaitent elles seront invitées à siéger de nouveau au sein du Conseil d'Administration.... »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur René ARNAUD prend la parole.

« ...Je vous remercie et je tiens à réaffirmer ici que je serai le Maire de tous les Aixois, sans exception. Les Aixois, justement, qui se sont fortement mobilisés pour cette élection municipale (près de 75% de participation au second tour) et qui ont fait leur choix. Il y a les élus AIXE AVENIR qui constituent la majorité municipale, et une opposition qui sera respectée comme il se doit dans une démocratie. A ce sujet je compte bien rencontrer périodiquement son représentant comme je m'y suis engagé dans la campagne électorale.

Mon équipe est déjà opérationnelle. Les huit adjoints viennent d'être élus, il y aura aussi huit conseillers municipaux délégués... Tout le monde sera sur le terrain dès lundi afin de mettre en œuvre le projet qui a recueilli l'assentiment d'une majorité d'Aixois.

Je tiens à remercier ici le personnel municipal, et plus particulièrement la Directrice Générale des Services, Madame DELAGE, qui va permettre une transition en douceur. J'ai travaillé toute la semaine avec le personnel administratif de la Mairie pour que la continuité du service public soit assurée. Je remercie aussi Monsieur NOUAÏLLE avec lequel je me suis entretenu sur les dossiers en cours en fin de semaine. Nous avons parfois eu des relations tendues mais tout cela est apaisé pour le plus grand bien de la Commune. Je sais qu'il ne demeurera pas inactif sur le plan politique et nos routes se croiseront peut être à nouveau...

Après la campagne électorale, il faut maintenant agir. Il y a une très forte attente de nos concitoyens en ce sens.

Je commencerai par évoquer la réforme des rythmes scolaires. Il se trouve qu'avec le changement de Gouvernement, il y a des bruits qui courent sur le fait que les communes seraient libres de la mettre en œuvre ou non. Si tel était le cas, je convoquerais immédiatement les deux conseils d'école pour recueillir leur avis et étudier la pertinence d'amputer le budget de la Commune de 200 000 €... En attendant, il faut se préparer et un courrier aux familles partira dès demain au cas où le caractère obligatoire serait maintenu.

Avec mon équipe, nous allons très vite étudier et mettre en œuvre les adaptations qui s'imposent place de l'Eglise, en concertation avec les usagers et les riverains.

Nous allons dès que possible engager la réflexion sur l'aménagement du secteur Mairie – Champ de Foire. Les préfabriqués seront démolis à la fin du mois et le parking agrandi en attendant l'aménagement définitif. Nous allons faire des essais pour mettre en sens unique la rue devant l'école maternelle et ainsi sécuriser ce secteur au moment des entrées-sorties des enfants, tout en facilitant le stationnement.

Le plateau des Grangettes va faire l'objet d'une étude d'aménagement, une fois le problème du monticule de terre résolu. Il s'agit en particulier de positionner l'emplacement du boudrome couvert qui devrait être opérationnel à l'automne 2015.

Contrairement à ce qui circule ici ou là, les associations aixoises quels que soient leurs dirigeants, y compris s'ils étaient membres de la majorité précédente, seront considérées comme il se doit. J'ai déjà résolu le problème du relogement du basket qui devenait urgent vu la destruction imminente des préfabriqués. Je suis en contact avec le comité de jumelage pour une rencontre avec le nouveau Maire de Grosshabersdorff, Herr Friederich BIEGEL, qui souhaite rendre hommage à Monsieur NOUAÏLLE pour son action en faveur du rapprochement de nos deux communes. D'autres demandes de relogement vont être étudiées très rapidement (Gym et Danse, Secours Populaire).

C'est toujours Kassandra BILLY qui gère les Associations, n'hésitez pas à la contacter.

*Je serai disponible tous les samedis matin de 9H00 à 12H00 pour rencontrer celles et ceux qui le souhaiteront et Kassandra BILLY sera chargée de gérer l'agenda ; il y aura d'autres possibilités dans la semaine dans le cas où les créneaux du samedi matin ne seraient pas suffisants. Pour ce qui concerne le Conseil des Sages et le Conseil des Citoyens, ils vont être réactivés en s'appuyant sur les membres précédents du moins avec ceux qui voudront poursuivre avec la nouvelle Majorité Municipale.*

*L'évolution du Conseil Municipal des Jeunes est à l'étude avec Anne Sophie LE TULLIER qui doit me convaincre.*

*Je souhaite évoquer un point qui me tient à cœur. Le drapeau français, au-delà de la symbolique des 3 couleurs qui le composent, représente notre république et notre pays, la France. Symbole de l'unité Nationale et de fait de l'unité Communale, j'ai décidé de le remettre à la place qui est la sienne, c'est-à-dire sur le fronton de la Mairie, afin qu'il demeure l'emblème indéfectible de notre pays et donc de notre Commune...de son passé, de son présent et de son avenir.*

*Et pour conclure un autre enjeu de cette mandature, sera le rôle de notre Commune au sein du Val de Vienne ; Monsieur NOUAÏLLE l'a évoqué. Le bouleversement qui vient d'avoir lieu à Limoges, rend de moins en moins plausible le départ de Bosmie, ce qui est une excellente nouvelle...et pour Limoges et pour le fait que Bosmie ne parte pas. Cela laisse espérer une coopération accrue avec Limoges Métropole, ne serait-ce que dans le cadre de la desserte pour les transports en commun. Pour cela je souhaite qu'Aixe soit un élément moteur de notre Communauté de Communes. Les premières discussions avec les huit autres communes du Val de Vienne aboutissent à une sous-représentation d'Aixe avec un seul représentant au sein du bureau.*

***Je pose ici la question à l'ensemble du Conseil Municipal, et je demande si parmi vous il y a quelqu'un qui trouve anormal que la nouvelle Majorité Municipale Aixoise dispose de deux représentants sur les dix que peut compter le bureau de la Communauté de Communes du Val de Vienne : soit président, soit vice-président. Est-ce que parmi vous quelqu'un trouve qu'il est anormal que la Commune d'Aixe ait deux représentants qui soient issus de la Majorité Municipale ? Personne, donc ce sera ma demande.***

*Je suis content qu'il y ait une unité sur ce fait et dès cet après-midi j'en ferai part à mes collègues Maires des autres Communes. J'userai de tout le poids qui est celui de la Commune d'Aixe pour qu'il en soit ainsi. Nous pouvons amener un souffle nouveau à cette Communauté de Communes, mais si nous nous sentons rejetés nous envisagerons... un : des mesures de rétorsion, deux : un rapprochement éventuel avec des communes moins hostiles. Je suis élu pour représenter Aixe et je ne me laisserai pas faire, soyez en sûr !*

*Je vous remercie.*

*Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 avril à 20H00, ici même ; ce sera la mise en place des commissions. M. SERVAUD, on vous fera parvenir les intitulés et ainsi vous pourrez proposer deux membres par commission. Quant au vote du budget il aura lieu le lundi 28 avril à 20H00.*

*A titre personnel, ce n'est pas la Commune, c'est moi, j'invite toutes celles et ceux qui le souhaitent à s'arrêter à la cafétéria en bas, pour prendre un verre. Il ne s'agit pas de fêter un succès mais de vous remercier d'avoir consacré cette fin de matinée, un dimanche, pour participer à la vie démocratique de la Commune.*

*Je souhaiterai également que soit faite une photo du Conseil Municipal et je remercie le représentant du Populaire du Centre, de s'être déplacé et je laisse la parole à Monsieur SERVAUD ... »*

*M. Patrick SERVAUD « ...Chers collègues élus, mesdames et messieurs, je voudrais au nom du Groupe Expression Citoyenne que je représente et en mon nom propre, adresser toutes mes félicitations au nouveau Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, Monsieur ARNAUD. Je lui prodigue tous mes encouragements, je sais que la tâche est rude, mais je connais également sa volonté de bien faire et je voudrais également souligner et renforcer notre engagement...engagement à prendre nos responsabilités, à les assumer. Nous serons vigilants, mais comme je l'ai déjà dit antérieurement, nous aurons la volonté d'être constructifs. D'être à l'écoute, à l'écoute des électeurs et des électrices qui nous ont accordé leur confiance, même au-delà, à l'écoute de toutes les Aixois et de tous les Aixois, avec la volonté de travailler pour Aixe, pour l'intérêt de la Commune. Nous serons donc un groupe vigilant et qui a l'intention ferme de s'impliquer dans la vie municipale... »*

*M. René ARNAUD « ...on peut applaudir le représentant de l'Opposition... »*

*M. Patrick SERVAUD « ...et dans un second temps j'aimerais également afficher très clairement la volonté du Conseiller Général du canton d'Aixe, Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne, de travailler avec le Maire d'Aixe-sur-Vienne, comme j'ai toujours essayé de le faire depuis maintenant 15 ans avec l'ensemble des Maires de ce canton, sans tenir compte de leur appartenance politique. J'ai toujours eu la chance de pouvoir œuvrer avec des Maires qui possédaient un esprit républicain et au-delà de toutes autres considérations, c'est bien sur un paramètre qui pour moi est fondamental. Donc nous nous verrons, naturellement dans un avenir très proche et le Conseiller Général du canton d'Aixe fera tout, pour que la Commune maintienne son rang et le développe. Et concernant l'organisation à laquelle vous avez fait référence, Monsieur ARNAUD, j'ai déjà très clairement, contrairement à ce que certains pourraient laisser entendre, fait connaître ma réprobation sur le fait qu'il n'y ait pas deux Vices-Présidents, pour représenter la Commune d'Aixe-sur-Vienne. Donc tout à l'heure lorsque vous avez posé la question par rapport à votre proposition, je n'ai vu aucun inconvénient, au contraire... »*

*M. René ARNAUD « ...je vous en remercie et sachez qu'effectivement c'est l'intérêt de tous que la Commune d'Aixe-sur-Vienne avance, que ce soit le Conseiller Général ou que ce soit le Maire. Nous allons essayer de travailler pour le bien de la Commune. Je voudrais dire par rapport à l'Opposition que nous avons déjà une proposition de local pour que vous puissiez vous réunir, c'est le local où vous faites vos permanences Monsieur SERVAUD. Donc vous verrez pour les clés avec les services administratifs, à moins que vous ayez une autre proposition à nous faire. Dans ce cas nous étudierons votre demande. Quant à l'accès à la mairie, au photocopieur, il vous sera alloué sans aucun problème...vous connaissez tous le personnel de la Commune et il travaillera avec tout le monde... »*

*M. Patrick SERVAUD « ...je vous remercie pour ces propositions. Il y a bien sûr la question de l'accessibilité...on connaît les difficultés pratiques... »*

*M. René ARNAUD « ...il y aura peut-être une possibilité au rez-de-chaussée de la maison située rue d'Isly... »*

*M. Patrick SERVAUD « ...je vous remercie... »*



*M. René ARNAUD « ...je remercie tous les Conseillers Municipaux, mon équipe d'Adjoints qui va avoir beaucoup de boulot. Vous savez qu'il y a un bureau municipal bientôt... »*

*Applaudissements*

*M. René ARNAUD clôt la séance.*